

INFORMER,
C'EST PREVENIR

DICRIM

Document
d'Information
Communal
sur les **RIsques**
Majeurs



Commune de
NERONDE-SUR-DORE



Ce document est important : conservez-le !
Il vous informe sur les risques dans la
commune
Et vous donne des recommandations utiles.

Le mot du Maire

Nérondaises, Nérondais,

La sécurité des habitants de Nérondes-sur-Dore est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, un document communal sur la prévention des risques est réalisé : le **DICRIM**. C'est un guide permettant à chacun d'appréhender une situation exceptionnelle.

En tout état de cause, il faut garder son sang froid en cas de risques majeurs listés ci-dessous :

- **risque d'inondation**
- **risque transport matières dangereuses**
- **feux de forêt**
- **séisme : la commune se trouve en zone de sismicité modérée**
- **risque climatique exceptionnel**

Je vous en souhaite bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Michel GONIN, Maire

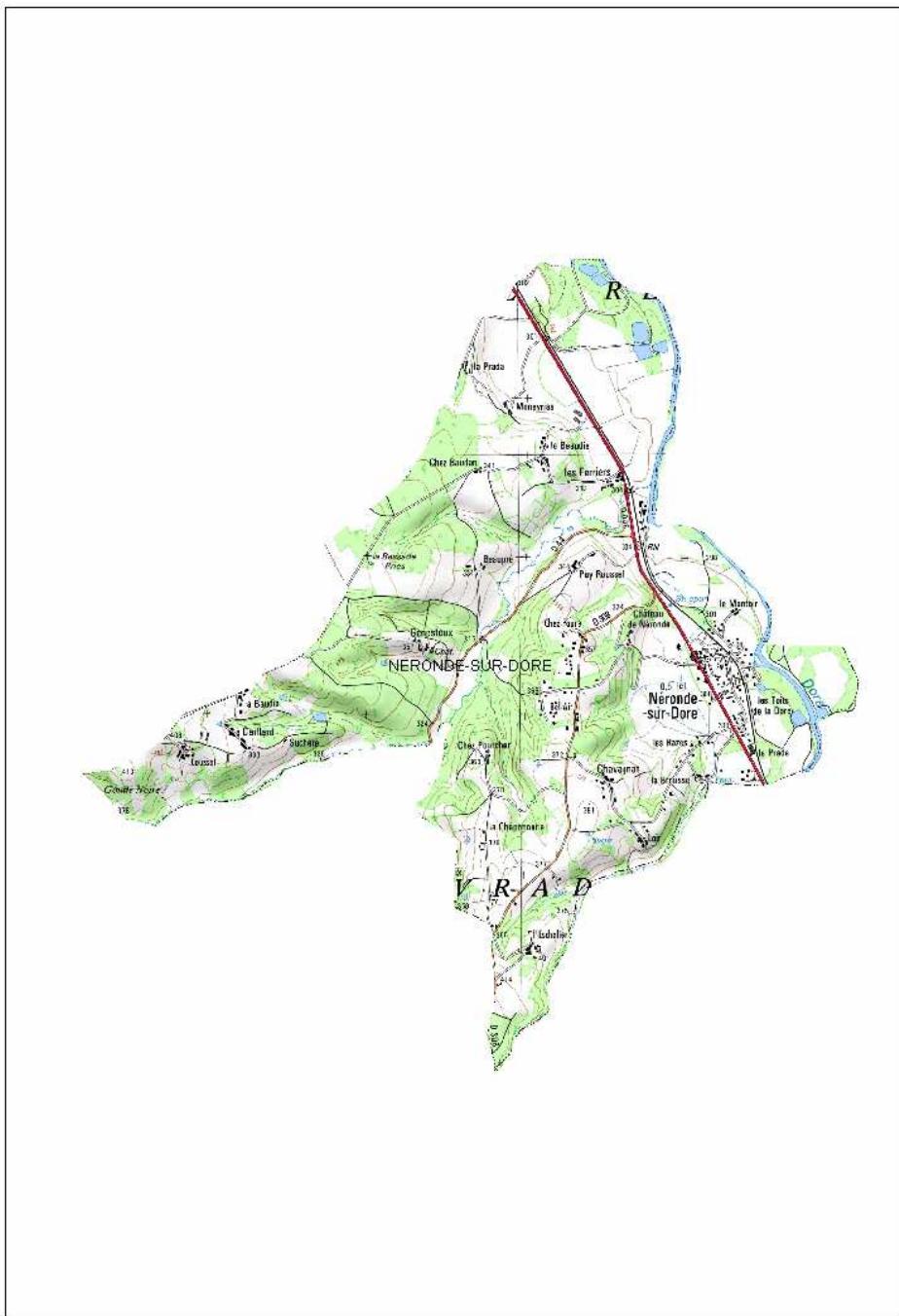
DEFINITION DU RISQUE MAJEUR

Le risque majeur résulte de la présence d'un évènement potentiellement dangereux communément nommée catastrophe, sur une zone aux enjeux humains économiques et écologiques.

Le risque peut être **naturel** (inondation, mouvement de terrain, tempête, séisme, feux de forêt...) ou **technologique** (transport de matières dangereuses, pollution...).

Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation (nombreuses victimes, dommages conséquents aux biens et à l'environnement) et par une faible probabilité qui incite à oublier sa possible survenue.

PLAN DE LA COMMUNE DE NERONDE-SUR-DORE



La superficie de Néronde-sur-Dore est de 893hectares avec une altitude minimum de 294 mètres et un maximum de 423 mètres.

Notre commune est composée de 462 habitants (recensement publié en 2012) avec une densité de 51.74 personnes par km².

Risque Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée ou non. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables.

A Néronde

, des pluies abondantes et durables ou des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses peuvent provoquer localement une montée des eaux, aggravée par la fonte des neiges éventuellement ou des pentes de terrains imperméables.

AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none">Sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage ...) <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none">Les meubles, objets, matières, produits à mettre au secLa coupure de l'électricité et du gaz, penser à la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel ...)L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, évents)L'amarrage des cuves et de tous « flottants »Les véhicules à garerFaites des réserves d'eau et d'alimentationsLes moyens d'évacuation <p>Réalisez une liste d'affaires personnelles utiles en cas d'évacuation : papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, chéquiers, médicaments</p>	<p>S'informer</p> <ul style="list-style-type: none">De la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la mairie, des médias (écoutez la radio) <p>Dès l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">Coupez le courant électrique et les circuits de gaz, fuel, ...Allez sur les points hauts (étage) <p>N'évacuez :</p> <ul style="list-style-type: none">Que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités. 	<p>Agir :</p> <ul style="list-style-type: none">Aérez votre habitation, désinfecter à l'eau de javel.Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations. (Attention : si les plafonds sont touchés il y a risque d'effondrement)Ne vous engagez pas sur une aire inondée.Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos argentiques pour l'assurancePrenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle. 

La surveillance de la montée des eaux la Dore



La Dore bénéficie d'une surveillance par le Service de Prévision des Crues basé à la Direction Départementale du Puy de Dôme. Ce service a pour mission d'assurer la vigilance et la prévision des crues sur le périmètre réglementaire, ce qui consiste à surveiller d'écoulement de la rivière, et en partie à suivre les prévisions météorologiques. Le service de prévision des crues fournit les données relatives aux crues dans le cadre des dispositifs de gestion de crise mises en place par le préfet.

Les informations sur les crues sont diffusées par ce service sur le site internet national

VIGICRUES <http://vigicrues.ecologie.gouv.fr/>,

et sur le site local INFOCRUES sur le site internet de la DDE du Puy-de-Dôme http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=306 .

Depuis juillet 2006, à l'instar de la vigilance météorologique, une vigilance crue a été mise en place. Ainsi, deux fois par jour, une carte de vigilance est émise (accessible sur le site internet) :



photo prise au « Bateau » - printemps 2005

Caractéristiques du risque inondation

La **Dore** est une rivière longue d'environ 134 km et est l'un des trois principaux affluent de l'Allier (avec la Sioule et l'Alagnon), dont le bassin est situé, pour sa majeure partie, dans le département du Puy-de-Dôme. Elle y prend sa source et se jette sur la rive droite de l'Allier quelques centaines de mètres avant la frontière du département du même nom.

Sa vallée sépare les monts du Forez, à l'est, et les monts du Livradois, à l'ouest. Sa source officielle se trouve sur le territoire de Saint-Bonnet-le-Bourg, au lieu-dit « Bois de Berny », à une altitude de 1065 m. Elle est d'abord appelée *ruisseau de Berny* puis *ruisseau d'Aubianges* avant de prendre son nom définitif à son arrivée sur le territoire de Doranges. Sa pente moyenne est de six pour mille.

Elle traverse Ambert à l'écart de son bourg et Courpière juste en dehors de son centre historique, et passe de plus à proximité immédiate de Sauviat, Néronde, Peschadoires, Thiers, Noalhat, Dorat et Puy-Guillaume. Son confluent avec l'Allier se trouve à la hauteur de Ris en amont de Saint-Yorre (près de Vichy) et en aval de Puy-Guillaume. Ses principaux affluents sont:

- la Dolore (rive gauche)
- la Faye (rive droite)
- le Couzon (rive droite)

Les réflexes qui sauvent :



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

Ne tentez pas de franchir un cours d'eau à pied comme avec un véhicule

Risque transport matières dangereuses

(sur la 906 et la traversée du Bourg)

Définition du risque transport matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en oeuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les matières dangereuses peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières et ferroviaires dans leurs emprises et leurs abords.

Aux conséquences habituelles des accidents de transport, peuvent venir se surajouter les effets des produits transportés. L'accident de TMD combine alors un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols)

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">Connaître les consignes de confinement et les caractéristiques des plaques sur les Poids Lourds (caractéristiques répertoriées chez les sapeurs-pompiers) 	<p>Si vous êtes témoin d'un accident</p> <ul style="list-style-type: none">donner immédiatement l'alerte aux pompiers ou à la gendarmerie en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le numéro du produit et le code danger de la plaque orange à l'arrière ou à l'avant du véhicule <p>si un nuage toxique vient vers vous :</p> <ul style="list-style-type: none">s'éloigner le plus possible selon un axe perpendiculaire au vent <p>obéissez aux consignes des services de secours</p> <ul style="list-style-type: none">selon les ordres, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone	<p>Si vous êtes confinés :</p> <ul style="list-style-type: none">Aérez le local ou vous étiezaller s'identifier aux services de secoursconsulter un médecin en cas de doute (irritations, céphalées) 

Les réflexes qui sauvent :



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres et éloignez-vous en



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle



Ne téléphonez pas, (sauf urgence) libérez les lignes pour les secours

Le risque feu de forêt

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare : le feu se déclare à trois conditions :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud) : souvent l'homme est à l'origine du feu par imprudence, malveillance ou accident

- **un apport d'oxygène** : le vent accroît rapidement le phénomène

- **le combustible** : densité de la végétation, nature des essences

Au-delà des conditions naturelles, l'action de l'homme joue un rôle déterminant dans le développement que peut prendre l'évènement.

Les mesures prises par l'Etat dans le département

- Actions d'information sur les écoubages

(Attention ne jamais laisser un feu seul, le vent peut l'attiser et lui permettre de se propager très rapidement)

- Elaboration et mise en œuvre de plans de secours spécialisés

- Interdiction ponctuelle des feux pendant les périodes de forte sécheresse

- Arrêté préfectoral de 2004 réglementant les brûlages et les feux dans les bois et forêts

- Reconnaissance et entraînement des moyens aériens de la sécurité civile et du SDIS



Les réflexes qui sauvent :



Fermez les portes et les aérations

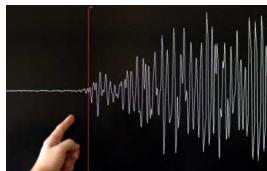
Coupez l'électricité et le gaz

Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche

Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Le risque de séisme

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Les constructions doivent donc respecter les règles parasismiques.

Description dans le Puy-de-Dôme : L'analyse de sismicité tant du point de vue historique (macro sismicité) qu'instrumentale montre que la majeure partie du département est concernée par le décret sismicité.

Pour la période 1986-1993, plusieurs séismes superficiels de magnitude au moins égale à 4 sur une échelle de 1 à 9 ont été enregistrés en plusieurs points :

- dans une zone située au Nord du département (zone des Combrailles)
- dans une zone située au Sud Est du département (livradois)

Pour synthétiser, Nérondé est classé en zone de **sismicité 3** (modérée)

La municipalité doit prendre en compte ce risque majeur à titre préventif, sachant qu'en cas de séisme l'alerte n'est pas possible.

Consignes de sécurité

Pendant : **Rester où l'on est**

A l'intérieur :

- s'éloigner des fenêtres
- se mettre à l'abri près d'un mur ou sous un meuble lourd et solide

A l'extérieur :

- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques, gros arbres ...)

En voiture :

- s'arrêter à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses

Après : **Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses**

- coupez l'eau, l'électricité et le gaz (en cas de fuite de gaz, aérez et prévenez les autorités)
- évacuez les bâtiments
- ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

Les réflexes qui sauvent :

Pendant



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments et des zones instables

Après



Couper l'électricité et le gaz



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio : pour connaître les consignes à suivre



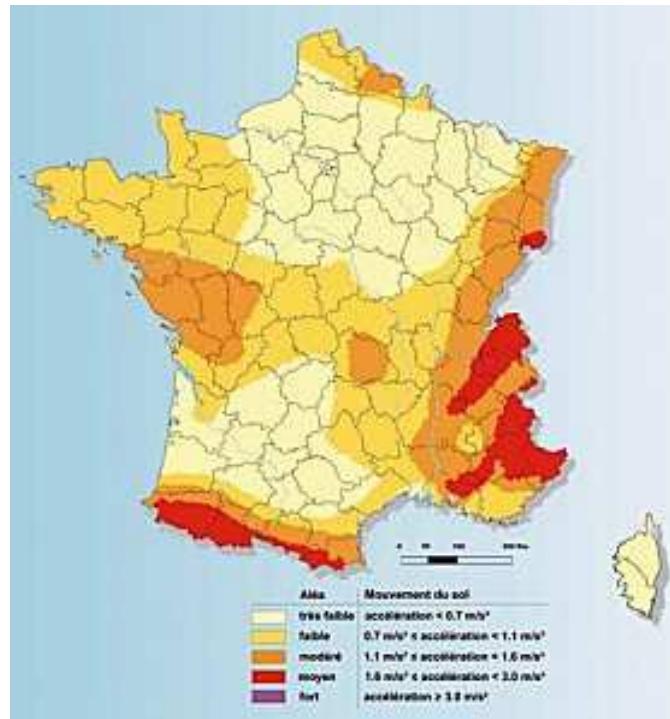
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



Ne téléphenez pas (sauf urgence), libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle



Risque climatique exceptionnel



La tempête

C'est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et souvent accompagnés de fortes pluies.

Consignes :

- évitez les déplacements
- si vous êtes dehors, évitez de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles de tuiles, antennes, pots de fleurs ...
- mettez à l'abri les animaux et tous les matériels pouvant être emportés par le vent
- ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- rappel : vent de 150 km/h lors de la tempête du 26 décembre 1999

L'intempérie hivernale exceptionnelle

Elle se caractérise par des chutes de neige importantes (plus de 10 cm) et/ou un froid intense et ou un verglas généralisé et ce pendant plusieurs jours, ce qui est le cas en ce début d'année 2012.

Consignes :

- évitez les sorties non indispensables
- prévoyez des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire enneigé ou verglacé
- **dégagez la neige et utilisez du sel devant votre habitation (réglementairement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace).**

Intempérie hivernale



Canicule



OU

La canicule

Au sens 'procédure de vigilance', la canicule se caractérise par plus de 34° C la journée et plus de 19° C la nuit pendant au moins 3 jours.

Consignes :

- évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes
- restez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- rafraîchissez-vous en vous mouillant le corps plusieurs fois par jour et surtout buvez de l'eau beaucoup et souvent

Pour en savoir plus

Mairie de Néronde-sur-Dore :

Tél : 04.73.53.17.96

Fax : 04.73.51.27.93

Mail : mairie.neronde-sur-dore@wanadoo.fr

Contacts utiles :

- Sapeurs Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmerie Nationale : 17
- Gendarmerie Courpière : 04.73.53.01.21
- Appel européen d'urgence : 112
- EDF : n° azur : 0810 68 02 63
- Météo France : 0892 68 02 63
- Préfecture du Puy-de-Dôme : 04.73.98.63.63 (protection des populations)
- Conseil Général : 04.73.42.20.20

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

- France Inter GO : 1852
- France Inter FM : 99.2
- France Bleu Pays d'Auvergne 102.5
- France Info 105.5

Sur le WEB :

Préfecture : www.puy-de-dome.pref.gouv.fr

Conseil Général : www.puydedome.com

Météo France : www.meteofrance.fr

Prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les risques naturels dans le 63 : www.auvergne.ecologie.gouv.fr

Sismicité des départements et des communes : www.sisfrance.net